

BILAN FINANCIER : 2024

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

OBJECTIF DE CE DOCUMENT

Informer le Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) des aspects financiers de la Commission pour l'exercice financier 2024 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024).

SITUATION DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET AUTONOME EN 2024

1. Le total des contributions dues en 2024 au titre du budget de 2024 s'élevait à 4 401 862 USD. Au 31 décembre 2024, un total de 4 034 630 USD avait été reçu (Tableau 1).
2. Le montant cumulé des arriérés de contributions (membres et anciens membres) a augmenté de 13% environ, passant de 2 765 321 USD au 31 décembre 2023 à 3 119 984 USD au 31 décembre 2024. Les détails sur la situation des contributions sont disponibles dans le document IOTC-2025-SCAF22-04.

Il est important de verser les contributions à temps

3. Comme expliqué dans le rapport sur les arriérés de contributions au CPAF, les contributions sont un principe central de l'adhésion à la FAO et donc à la CTOI.
4. La situation des arriérés de contributions n'est pas durable à long terme. Il est essentiel de recevoir les contributions dès que possible après l'envoi des factures car la FAO exige que des fonds soient disponibles dans le budget de la CTOI au début de chaque année civile afin de couvrir tous les salaires et les contrats existants (pour les consultants et autres prestataires de services) pour cette année. La FAO ne contribuera pas aux comptes de la CTOI pour les maintenir à flot. Des fonds substantiels doivent être disponibles sinon la FAO ne renouvellera pas les contrats du personnel, ne conclura pas de nouveaux contrats ou ne s'engagera pas dans des processus d'achats.

DEPENSES POUR L'ANNEE 2024

Le budget de 2024 a été sous-utilisé de 1 000 721 USD

5. Le budget total pour 2024 était de 4 401 862 USD et la Commission a utilisé (chiffres réels) la somme de 3 401 141 USD. Le niveau de sous-utilisation du budget a totalisé 1 000 721 USD (Tableau 1).
6. Les notes explicatives sur les dépenses engagées en 2024 sont comme suit :

Salaires - Personnel de la catégorie Cadres (1.1)

7. Les salaires de la catégorie Cadres ont été considérablement inférieurs au chiffre inscrit au budget, avec une sous-utilisation de 345 771 USD (23%). Cette économie était principalement due au fait que le poste d'Expert en évaluation des stocks P4 était vacant depuis le mois de février jusqu'à la fin 2024, et que le poste de Coordinateur des données P4 était vacant de mars à novembre. Des promotions internes ont, par la suite, entraîné d'autres vacances de postes. Le poste de Chargé des données est également resté vacant et le processus de recrutement doit encore être achevé.

Personnel des Services généraux (1.2)

8. Il y a eu une légère économie de 4 959 USD (6%) dans les salaires des Services Généraux. Elle résultait des fluctuations du taux de change de la roupie seychelloise par rapport au taux utilisé lors des calculs du budget. Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur les dépenses liées aux rémunérations du personnel.

Cotisations de l'employeur (1.3 et 1.4)

9. Malgré une augmentation globale du barème des rémunérations considérées aux fins de la pension et des coûts des soins de santé, les cotisations de l'employeur au Fonds de pension et aux coûts de l'assurance maladie ont été inférieures de 19% aux chiffres inscrits au budget ci-dessous, comme conséquence directe des postes vacants. Les

cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO ont été inférieures de 31% aux montants budgétisés ci-dessous. Ces cotisations aux droits à indemnités sont évaluées par la FAO pour chaque projet (y compris la CTOI) au prorata des frais réels de la couverture de ces droits à indemnités dans l'ensemble de la FAO. Une Variation des dépenses de personnel supplémentaire de 33 112 USD a été créditée. Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur les coûts salariaux liés aux cotisations de l'employeur.

Tableau 1. Comparaison entre les dépenses réelles et les dépenses budgétisées en 2024 (en USD).

	Budget Item Description	Budget	Actual	Variance	Percent Diff.
1 Administrative Expenditures - Staff Costs					
1.1	Professional Salaries	1,492,717	1,146,946	-345,771	-23%
1.2	General Service Salaries	89,101	84,142	-4,959	-6%
	Sub-total Salaries	1,581,818	1,231,087	-350,730	-22%
1.3	Employer contributions to Pension Fund and Health Insurance	484,028	393,727	-90,300	-19%
1.4	Employer contribution to FAO Entitlement Fund	700,000	480,668	-219,333	-31%
1.5	ICRU	80,210	58,497	-21,713	-27%
1.6	Adjustment staff cost variance	0	-33,112	-33,112	100%
1.7	Total Administrative Expenditures	2,846,055	2,130,867	-715,189	-25%
2 Operating Expenditures					
2.1	Capacity Building*	65,000	38,813	-26,187	-40%
2.2	Co-funding Science/Data Grants	0	0	0	-
2.3	Co-funding Compliance Grants	0	0	0	-
2.4	Consultants / Service Providers	422,180	275,673	-146,507	-35%
2.5	Duty travel	145,000	141,745	-3,255	-2%
2.6	Meetings	84,000	227,136	143,136	170%
2.7	Interpretation	220,000	65,530	-154,470	-70%
2.8	Translation	105,000	105,966	966	1%
2.9	Equipment	20,000	13,129	-6,871	-34%
2.10	General Operating Expenses	83,350	59,260	-24,090	-29%
2.11	Contingencies	10,000	0	-10,000	-100%
2.12	MPF**	250,000	237,127	-12,873	-
	Total Operating Expenditures	1,404,530	1,164,379	-240,151	-17%
	SUB-TOTAL	4,250,586	3,295,246	-955,340	-22%
3 Additional Contributions Seychelles					
4	Deficit Contingency	0	0	0	0%
	TOTAL	4,221,836	3,264,892	-956,944	-23%
5	FAO Servicing Costs	180,026	136,250	-43,776	-24%
6	GRAND TOTAL	4,401,862	3,401,141	-1,000,721	-23%
* Additional voluntary funding from the UK was used					
** Actual MPF expenditures in 2024 were US\$ 237,127 but US\$ 250,000 was transferred into the fund					

ICRU - Amélioration du recouvrement des coûts (1.5)

10. En 2014, la FAO a mis en place des frais d'ICRU (« Amélioration du recouvrement des coûts ») afin de couvrir les coûts de personnel de projets de terrain (pour le personnel et les consultants). Ces frais visent à recouvrer les coûts des services centralisés fournis pour la sécurité et la technologie de l'information. La Commission avait précédemment exprimé son désaccord quant à l'inclusion de l'ICRU dans le budget de la CTOI (CPAF14, par exemple), et en 2024, la Présidente a adressé un courrier à la FAO sollicitant un nouvel examen. L'ICRU a continué à être appliqué par la FAO et une dépense de 58 497 USD a donc été engagée à ce titre en 2024 par rapport à un budget de 80 210 USD. Cette réduction de 27% est imputable à d'autres sous-utilisations administratives. Le Tableau 2 fournit des détails supplémentaires sur l'allocation de l'ICRU au personnel.
11. La FAO a récemment revu les taux d'ICRU pour les bureaux de terrain comme le Secrétariat de la CTOI et une légère réduction de 0,1% sera appliquée aux transactions de la CTOI en 2025.

Soutien au renforcement des capacités (2.1)

12. La ligne budgétaire Renforcement des capacités présente des dépenses de 38 813 USD par rapport à un montant budgétisé de 65 000 USD. Une contribution volontaire additionnelle du RU a été utilisée pour couvrir certaines activités de renforcement des capacités.

Co-financement subventions Science/Données (2.2)

13. Cette ligne budgétaire a été incluse pour couvrir les dépenses liées au co-financement de la CTOI des subventions financées par des sources externes pour les activités en matière de science et de données. Cette ligne budgétaire a été établie à 0 USD en 2024, en partant du principe que tout cofinancement nécessaire serait prélevé sur la ligne budgétaire Consultants/Prestataires de services et que cette ligne budgétaire serait retirée des futurs budgets (à partir de 2025).

Co-financement subventions Application (2.3)

14. Cette ligne budgétaire est incluse pour couvrir les dépenses liées aux contributions de la CTOI aux projets financés par des sources externes. Cette ligne budgétaire a été établie à 0 USD pour 2024, en partant du principe que tout cofinancement nécessaire serait prélevé sur la ligne budgétaire Consultants/Prestataires de services et que cette ligne budgétaire serait retirée des futurs budgets (à partir de 2025).

Divers Imprévus (2.4)

15. Cette ligne budgétaire a été incluse pour couvrir toute dépense imprévue spécifiquement liée aux lignes budgétaires 2.2 et 2.3 (dépenses liées à la contribution de la CTOI aux projets financés par des sources externes) et est établie à 0 USD depuis 2019. Cette ligne budgétaire a été retirée des futurs budgets (à partir de 2025).

Consultants/Prestataires de services (2.5)

16. Les dépenses totales pour les consultants se composent d'un ensemble de dépenses en lien avec le soutien apporté par les consultants et les prestataires de services pour réaliser les activités du programme de travail. Les dépenses totales correspondant aux consultants et aux prestataires de services en 2024 étaient de 275 673 USD. Cela représente une sous-utilisation d'environ 35%. Cette sous-utilisation était due, dans une large mesure, aux fonds supplémentaires mis à disposition d'un projet CE.

Déplacements professionnels (2.6)

17. Les déplacements professionnels incluent surtout les voyages du personnel du Secrétariat pour participer aux réunions de la Commission, mais peuvent inclure certains voyages pour des événements pertinents organisés par d'autres organisations. Un plan de voyages trimestriel est obligatoire et est soumis à la FAO pour approbation. Les voyages ont suivi un cours normal en 2024 et, en conséquence, un montant de 141 745 USD a été dépensé, soit une légère sous-utilisation de 2% environ.

Réunions (2.7)

18. Le budget pour les réunions en 2024 a été nettement dépassé de 143 136 USD. Cela était prévisible, compte tenu du fait que peu de membres se sont proposés pour accueillir les réunions de la CTOI, et avait été signalé au CPAF21 en mai 2024. Sur la recommandation du CPAF, la Commission a convenu que, si la ligne budgétaire Réunions nécessitait des fonds supplémentaires en 2024, ces fonds seraient prélevés, dans un premier temps, sur les

économies réalisées dans d'autres lignes budgétaires, puis, seulement si cela s'avère nécessaire, à titre exceptionnel, sur le Fonds de Roulement. En 2024, les économies étaient suffisantes pour couvrir les dépenses excédentaires des réunions. Les dépenses relevant de cette catégorie incluaient les voyages du personnel pour se rendre aux réunions et aux infrastructures des réunions mises à disposition à Bangkok (CTCA), aux Seychelles (GTTN, GTPP, GTEPA, GTM et GTTT) et à Cape Town (GTCDS et CS).

Interprétation (2.8)

19. Les coûts d'interprétation incluaient les honoraires des interprètes (58 610 USD) et les frais de voyage (6 920 USD). Des efforts visant à réduire le nombre d'interprètes requis et à recruter du personnel local, dans la mesure du possible, ont permis de réaliser d'importantes économies dans le recrutement et les coûts de voyages. Le budget global d'interprétation a nettement été sous-utilisé de 154 470 USD (-70%). Il est à noter que 2024 n'est peut-être pas une année type en ce qui concerne le recrutement et les voyages des interprètes. Les coûts totaux dépendent du lieu des réunions (DSA et frais de voyage) et d'importantes économies ont été possibles en 2024 grâce à la disponibilité d'interprètes locaux aux lieux de réunion choisis. Une planification à l'avance et des contacts continus avec l'Unité d'interprétation de la FAO ont permis de réaliser ces économies.

Traduction (2.9)

20. La ligne budgétaire de traduction a légèrement été dépassée en 2024 de 966 USD (1%). La tendance à la hausse du volume de documents nécessitant une traduction s'est poursuivie et des gains d'efficacité dans la production des documents a permis au budget de rester sur la bonne voie.

Équipement (2.10)

21. Le budget Équipement a été sous-utilisé de 6 871 USD (-34%). Il a couvert le remplacement de nouveaux ordinateurs portables, d'écrans et d'accessoires. De petits meubles ont également été achetés pour les bureaux du Secrétariat.

Dépenses générales de fonctionnement (2.11)

22. Les dépenses générales de fonctionnement incluent un ensemble de dépenses liées au fonctionnement normal du bureau du Secrétariat. Le Tableau 3 présente le détail des coûts pour 2024. La différence entre les dépenses de fonctionnement budgétisées (83 350 USD) et réelles (59 260 USD) représente une économie de 29%. Cette économie s'explique par un contrat renégocié avec le fournisseur d'accès internet du Secrétariat et des économies liées au véhicule de la CTOI, le Secrétariat n'utilisant actuellement qu'un seul véhicule (pour réduire les coûts et son empreinte carbone). Un nouveau véhicule a été fourni par le Gouvernement des Seychelles entraînant des gains d'efficacité supplémentaires et une réduction des dépenses de fonctionnement.

Impression (2.12)

23. La ligne budgétaire d'impression a été établie à 0 USD pour 2024. Étant donné que la CTOI opère en suivant une politique zéro papier, la ligne budgétaire Impression a été retirée des futurs budgets, à la condition que tous petits travaux d'impression qui pourraient être requis (affiches, etc.) soient financés à partir des Dépenses générales de fonctionnement.

Imprévus (2.13)

24. Comme requis par les dispositions du Règlement financier, une ligne budgétaire Imprévus prévoit des dépenses diverses qui sont assumées par le Secrétariat et qui n'entrent pas dans la structure comptable prédéfinie des dépenses de fonctionnement. Ces fonds n'ont pas été utilisés en 2024.

Fonds de Participation aux Réunions (FPR) (2.14)

25. Un total de 237 127 USD a été prélevé sur le FPR en 2024, et un transfert de 250 000 USD a été réalisé du budget principal de la CTOI sur le FPR, comme approuvé par la Commission. Les détails sur la situation du FPR sont disponibles dans le document IOTC-2025-SCAF-05.

Contributions additionnelles des Seychelles (3)

26. La contribution additionnelle du Gouvernement des Seychelles a été négociée dans le cadre de l'Accord de Siège de la CTOI. Cette contribution vise à assumer certains frais de fonctionnement du Secrétariat, dont les coûts du consultant en informatique du Secrétariat. En 2024, la CTOI a reçu un total de 30 354 USD des Seychelles. Cette différence positive par rapport au montant budgétisé est due aux fluctuations du taux de change.

Frais de gestion de la FAO (4)

27. Les Frais de gestion des projets de la FAO en 2024 se sont élevés à 136 250 USD, soit une réduction de 24% par rapport au montant budgétisé. La réduction des frais de gestion était proportionnelle aux économies totales du projet en 2024.

Tableau 2. Détails des coûts associés au personnel en 2024 (en USD)

	Personnel de la catégorie des Services Généraux	Personnel de la catégorie Cadres
Salaire base réel	82 295	744 005
Heures supplémentaires / détachement	1 847	-
Plan d'assurance maladie de base	29 092	55 930
Cotisation au Fonds des droits à indemnités de la FAO	37 669	442 999
Plan de pension	16 053	292 652
Post adjustment	-	402 940
ICRU	4 387	54 110
Ajustement Variation des dépenses de personnel	(9 892)	(23 221)
Total	161 451	1 969 416
Total général		2 130 867

Tableau 3. Détails des dépenses générales de fonctionnement en 2024 (en USD)

Catégorie	Frais réels
Téléphone	3 121
Internet	30 841
Courrier	355
Fournitures de bureau	3 573
Abonnements et annonces de recrutement	2 259
Eau	610
Nettoyage	5 350
Fonctionnement et entretien des véhicules	247
Hébergement du site web, développement et licences de logiciels	9 948
Maintenance et fournitures des photocopieuses et imprimantes	2 147
Divers/Système de gestion des risques environnementaux et sociaux (ESMS)	808
TOTAL dépenses générales de fonctionnement	59 260

RECAPITULATIF DU BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2024

28. Le Tableau 4 présente un aperçu du bilan financier de la CTOI au 31 décembre 2024.

Dans l'ensemble, le budget de 2024 a été sous-utilisé de 23%.

29. Un total de 3 401 141 USD a été utilisé en 2024 par rapport à un budget de 4 401 862 USD.

Le total des arriérés de contributions a augmenté d'environ 13% se situant à 3 119 984 USD

30. Le montant cumulé des arriérés de contribution est passé de 2 765 321 USD au 31 décembre 2023 à 3 119 984 USD au 31 décembre 2024 (soit une augmentation de près de 13%).
31. Le Secrétariat de la CTOI continue à chercher à obtenir le paiement des arriérés de contributions et a pris des mesures sous forme de circulaires de rappel général et de courriers directement adressés aux CPC.

Fonds de Roulement

32. Le [Règlement financier de la CTOI \(2019\)](#) a établi un « Fonds de Roulement » pour constituer un mécanisme transparent et stratégique permettant à la Commission de gérer l'utilisation de fonds cumulés à l'avenir. Le paiement des arriérés de contributions de l'Iran en 2022 a rajouté un montant considérable dans le fonds.
33. Aucune dépense n'a été imputée sur le FdR en 2024.
34. Au 31 décembre 2024, le FdR présentait un solde de 7 290 330 USD, soit une augmentation de 944 706 USD par rapport au solde à la fin 2024. Le montant additionnel ajouté au FdR a été possible grâce à des économies réalisées dans le budget de 2024 et aux intérêts versés sur le compte (324 091 USD).

Fonds de Participation aux Réunions

35. En 2024, le Fonds de Participation aux Réunions (FPR) de la CTOI a été alimenté par un transfert de 250 000 USD provenant du budget principal de la CTOI, des contributions extra-budgétaires reçues de la Chine à hauteur de 18 000 USD et des contributions extra-budgétaires reçues de l'Australie à hauteur de 52 288 USD. Au 31 décembre 2024, le FPR présentait un solde de 100 022 USD.
36. Les détails sur le FPR sont disponibles dans le document IOTC-2025-SCAF22-05.

Programme Régional d'Observateurs

37. Le Programme Régional d'Observateurs (PRO) s'est poursuivi en 2024. Le contrat du PRO sous-tendant ce programme est géré sur un cycle calendaire de mai à avril. Les contributions, basées sur les estimations des activités en 2024-25, totalisant 696 821 USD ont été reçues de sept participants au PRO en 2024. En outre, un montant de 24 109 USD a été reçu au titre des intérêts. Un contrat pour les services du PRO en 2024-25 d'un montant de 702 497 USD a été conclu avec le prestataire de services. Au 31 décembre 2024, le PRO présentait un solde de 77 436 USD, incluant les fonds déjà mobilisés pour le contrat en cours.
38. Les détails sur le PRO sont disponibles dans le document IOTC-2025-CoC22-04a.

Tableau 4. Aperçu du bilan financier de la CTOI au 31 décembre 2024 (en USD).

	Budget de 2024/Utilisation proposée	Dépenses réelles 2024	Solde au 31 décembre 2024	Commentaires
Budget 2024	4 401 862 USD	3 401 141 USD	1 000 721 USD	
Fonds de Roulement	0 USD	0 USD	7 290 330 USD	Le total inclut un montant de 324 091 USD au titre des intérêts pour 2024
Fonds de Participation aux Réunions	250 000 USD plus contributions extra-budgétaires (70 288 USD)	237 127 USD	100 022 USD	Des contributions extra-budgétaires au FPR ont été reçues de la Chine (18 000 USD) et de l'Australie (52 288 USD).
Programme Régional d'Observateurs	N/A	695 837 USD	77 436 USD	Le contrat sous-tendant ce programme est géré sur un cycle d'avril à mai.
Arriérés de contributions			(3 119 984 USD)	Augmentation de 13%

SUGGESTION D'ACTION DU COMITE PERMANENT D'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Que le CPAF :

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC-2025-SCAF22-06 qui inclut le Bilan financier et les documents y afférents pour l'exercice financier compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.